

COMMUNICATION

Coordonnées

NOM, prénom	VOIROL-RUBIDO Isabel
Fonction	Chargée de cours
Affiliation / Institution	Université de Genève – Sciences de l'éducation
Courriel	Maria-Isabel.Voirol-Rubido@unige.ch

Mots-clés	Formation continue, cofinancement, orienté vers la demande, efficacité, Espagne
-----------	---

Le dispositif de FC espagnol. Quels enseignements pour la Suisse ?

Comme le démontre la littérature scientifique, les capacités financières des individus et la volonté ou non de l'employeur de soutenir l'effort formation des collaborateurs ont une influence sur le potentiel d'accès à la formation continue (FC) (CEDEFOP 2015 ; Lambert & Marion-Vernoux, 2014). Conformément aux préceptes de la théorie du capital humain (Becker, 1964), l'employeur sélectionne les salariés qui présentent à ses yeux les meilleures chances de rentabiliser son investissement à qui il impose ses choix de formation (nature, modalités, profils de salariés) en fonction de ses besoins spécifiques. Cette situation contribue à créer des inégalités d'accès à la FC au détriment des publics les plus précarisés dans cet accès, habituellement les salariés peu ou pas qualifiés, les seniors de plus de quarante-cinq ans et ceux insérés dans le marché de l'emploi secondaire. Ce phénomène s'observe autant en Suisse qu'à l'échelle européenne (Chéron, 2011 ; Hanhart, 2007). Ces inégalités témoignent d'un sous-investissement en matière de FC (Koegh, 2009) qui entrave production de bénéfices privés, publics et sociaux et croissance économique (Aghion & Howitt, 2010). Les combattre devient un enjeu majeur pour les pouvoirs publics à l'affût des meilleures pratiques pour s'en inspirer.

Selon les derniers développements de la recherche scientifique, le financement public de la FC orienté vers la demande (le formé) aurait un effet incitatif sur l'individu à s'engager en formation (Backes-Gellner, 2011). Par ailleurs, le principe du cofinancement, encouragé par l'OCDE (2004), inciterait l'employeur à engager tout profil de collaborateur dans la formation du fait de la répartition du coût de formation sur tous ses bénéficiaires. Le dispositif dit de *demande de formation*, mis en place en Espagne en 2007, repose sur un cofinancement tripartite orienté vers la demande. Il est le seul à notre connaissance à avoir été déployé à grande échelle sur une temporalité qui permette d'observer ses effets à long terme.

Le but de cette communication serait de mettre en évidence en quoi l'expérience espagnole peut servir la gouvernance en matière de FC en Suisse. La performance du dispositif espagnol offre ainsi une base de réflexion aux décisions en matière de politique de FC helvétique. Ce thème est d'actualité en Suisse du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la FC prévue le 1er janvier 2017.

La démarche a d'abord consisté à analyser la performance du dispositif de FC espagnol en termes

Gouvernance et recherche en éducation

20-21 avril 2016, Bienne (Suisse)

d'efficacité (incitation des actifs occupés à s'engager en formation) et d'équité d'accès. Puis, d'élaborer un dispositif de FC en tenant compte des points forts et des faiblesses du cas espagnol et en veillant aux caractéristiques politiques, économiques et sociales du contexte helvétique. Exercice d'autant plus ardu que le transfert de pratiques concerne des contextes économiques, politiques et sociaux très différents. L'Espagne, Etat-social à l'européenne s'il en est, et la Suisse régie par les préceptes libéraux d'un moindre interventionnisme étatique et de la responsabilité individuelle.

La communication mobiliserait des données empiriques issues d'une thèse de doctorat soutenue à l'Université de Genève en 2014 portant sur la question du financement de la FC. Il s'agit d'une analyse quantitative secondaire du dispositif espagnol complétée des résultats et données qualitatives fournies par une évaluation externe indépendante de ce dispositif.